

**Pour vous renseigner**

⇒ **Sans vous déplacer, par téléphone :** Centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)\*  
 Centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :  
 0 810 012 011 \*- Courriel : cps.lyon@finances.gouv.fr

\* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

⇒ **Sans vous déplacer, par internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre compte fiscal, réaliser des démarches ou payer

⇒ **Sur place :** Pour simplifier vos démarches, vous pouvez désormais obtenir les renseignements et documents fiscaux ainsi que déposer vos dossiers fiscaux, à votre choix, aux deux guichets suivants de votre Centre des finances publiques.

Pour obtenir des réponses plus détaillées auprès d'un guichet du Centre des finances publiques :

- Sur le montant de votre impôt  
 CDI PALAISEAU SUD-OUEST SAID 1ER SECTEUR 3 RUE EMILE ZOLA  
 91874 PALAISEAU CEDEX  
**Tél : 01 69 31 83 71** Courriel : cdi.palaiseau-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr  
 Accueil du public : LUN A VEN 8H45-12H 13H30-16H15 ET SUR RDV JUSQU'A 17H00
- Sur le paiement de votre impôt  
 TRES. ORSAY  
 1 PL DU DR ERNEST ALBERT BP 16 91401 ORSAY CEDEX  
**Tél : 01 64 86 18 40** Courriel : t091111@dgfip.finances.gouv.fr  
 Accueil du public : avec ou sans rendez-vous 8H30-12H/13H-16H15 TLJ SF SAM

## TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 910 ESSONNE

Commune : 471 A ORSAY

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ④	Taxe ordures ménagères ①	TOTAL des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2009	25,52 %	0,337 %	%	9,65 %	1,27 %	0,159 %	8,67 %	
	Taux 2010	25,52 %	0,33 %	%	9,99 %	1,27 %	0,156 %	8,17 %	
	Adresse	32 AV DES PIERROTS							
	Base	2310	2310		2310	2310	2310	2310	
	Cotisation	590	8		231	29	4	189	1051
	Adresse								
	Base								
Propriétés non bâties	Cotisations 2009	582	8		220	29	4	198	
	2010	590	8		231	29	4	189	
	Variation en % ②	+1,37 %	0 %	%	+5,00 %	0 %	0 %	-4,55 %	
	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ④	Chambre d'agriculture		
Propriétés non bâties	Taux 2009	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2010	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
Propriétés non bâties	Cotisations 2009								
	2010								
Variation en % ②	%	%	%	%	%	%	%		
	Dégrevements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties			Base du forfait forestier ③	Majoration base terr. const. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base « État »						X			
Base « Collectivités »									
							Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		84
							Dégrevement « Habitation principale » ⑦		
							Dégrevement JA « État » ⑧		
							Dégrevement JA « Collectivités » ⑧		
							<b>Montant de votre impôt</b>		<b>1135</b>